Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014_B016-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JANVIER 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B016

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché de prestation de service relatif à la maintenance, l'entretien et le nettoyage des abris non publicitaires et des poteaux d'arrêt sur les réseaux urbains et interurbains de la Communauté du Pays d'Aix (n° 13M066)

Le 15 janvier 2014, le Bureau de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
ALBERT Guy, vice-président, Jouques, donne pouvoir à JOUVE Mireille - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(e)s :
BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Administratifs
Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique
Direction de la Commande Publique
NNO/GRT

03_2_03

BUREAU DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché de prestations de services relatif à la maintenance, l'entretien et le nettoyage des abris non publicitaires et des poteaux d'arrêt sur les réseaux urbains et interurbains de la Communauté du Pays d'Aix (n° 13M066)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport porte sur le marché de maintenance, d'entretien et de nettoyage des abris non publicitaires et des poteaux d'arrêt sur les réseaux urbains et interurbains de la Communauté du Pays d'Aix.
Ce marché renouvelable sur 4 ans comprend une partie à prix global et forfaitaire concernant le nettoyage et la maintenance périodiques annuels des points d'arrêt, et une autre partie à prix variables permettant de faire intervenir le titulaire de manière ponctuelle en fonction des besoins de réparations et nettoyages supplémentaires.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

Objet du marché

Le marché a pour objet d'assurer :
- le nettoyage des abris non publicitaires et des poteaux d'arrêts sur les réseaux urbains et interurbains de la Communauté du Pays d'Aix.
- la maintenance préventive et de contrôle ainsi que la maintenance curative de ces abris non publicitaires et poteaux d'arrêts.

Les prestations pourront être de deux natures :
- Une partie fixe consistant en des interventions périodiques pour le nettoyage et la maintenance préventive et de contrôle, effectués à des fréquences définies par secteurs géographiques ;
- Une partie variable consistant en des interventions ponctuelles pour la maintenance curative, effectuées à la demande du pouvoir adjudicateur.

Les matériels à entretenir sont de cinq types, à savoir : abribus standard, abribus maçonné, abribus photovoltaïque, tête d'abribus 600*400 et poteaux d'arrêts. Ces matériels sont situés sur environ 1621 points d'arrêt répartis sur 5 secteurs distincts sur la totalité du territoire de la Communauté du Pays d'Aix :

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées.

Allotissement et tranches : Le marché n'est pas décomposé en tranches et ne fait l'objet d'aucun allotissement.

Prix : Il s'agit d'un marché à prix mixtes révisables à la date anniversaire du marché.
Le montant du marché sera la résultante de l'application :
- du prix global et forfaitaire de la partie fixe quelles que soient les quantités mises en oeuvre nécessaires à l'exécution des prestations
- et des prix du Bordereau des prix unitaires de la partie variable appliqués aux quantités réellement exécutées.

Mode d'exécution du marché :
Pour la partie variable, conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, elle s'exécute à bons de commande, émis en fonction des besoins, dans la limite des seuils minimum et maximum annuels suivants définis à l'acte d'engagement, soit : Minimum 50 000 euro(s) HT/an et Maximum 150 000 euro(s) HT/an

Durée du marché :
La durée du marché est de 12 mois à compter de sa notification. Il est renouvelable trois fois pour une durée identique sans que cette durée puisse excéder 4 ans. Il pourra être reconduit tacitement.

Estimation du marché :
L'estimation du marché est de 260 000 € HT/an.

Mise en concurrence :
Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, a été envoyé le 23 octobre 2013 et, a été publiée sur les supports de publicité suivants :

- J.O.U.E
- B.O.A.M P
- La Provence
- Profil Acheteur

sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations - coefficient 0.60
- Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 janvier 2014, a décidé d'attribuer :

- le marché n° 13M066 à la société **URBANEO** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **139.883,50** euros HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement exécutées et pour un montant global et forfaitaire de **105.248,00** euros HT tiré de la DPGF, applicable quelles que soient les quantités exécutées.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
VU le code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 10 janvier 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M066 relatif à la maintenance, l'entretien et le nettoyage des abris non publicitaires et des poteaux d'arrêt sur les réseaux urbains et interurbains de la Communauté du Pays d'Aix attribué à la société **URBANEO** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **139.883,50 euros HT,** sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement exécutées et pour un montant global et forfaitaire de **105.248,00** euros HT tiré de la DPGF, applicable quelles que soient les quantités exécutées.

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du Budget Annexe transports publics de la CPA, Nature : 6156.

2014_B016

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché de prestation de service relatif à la maintenance, l'entretien et le nettoyage des abris non publicitaires et des poteaux d'arrêt sur les réseaux urbains et interurbains de la Communauté du Pays d'Aix (n° 13M066)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

16 JAN. 2014